

Appréciation du risque carieux et indications du scellement prophylactique des sillons des premières et deuxièmes molaires permanentes chez les sujets de moins de 18 ans

Communiqué de presse

1 février 2006

Prévenir les caries par la technique du scellement des sillons chez les jeunes de moins de 18 ans : qui est concerné ? comment sceller ?

La Haute Autorité de santé propose des recommandations professionnelles sur l'évaluation des risques de caries et sur les indications du scellement préventif des sillons des premières et deuxièmes molaires permanentes chez les jeunes de moins de 18 ans. Ces recommandations sont principalement destinées aux professionnels de la santé bucco-dentaire et concernent la prise en charge individuelle des patients de moins de 18 ans.

Aujourd'hui, les caries se concentrent chez des sujets à risque élevé. Depuis les années soixante-dix, la prévalence des caries diminue régulièrement chez les enfants et les adolescents. Aujourd'hui, les caries se concentrent chez des sujets à risque élevé. Si l'on veut continuer à améliorer l'état de santé bucco-dentaire de la population générale, il est nécessaire d'identifier et de prendre en charge ces personnes. Les faces occlusales (masticatrices) des molaires sont proportionnellement plus concernées que les autres faces, probablement du fait de leur moindre sensibilité aux mesures de prévention classiques –le brossage est plus difficile et les produits à base de fluor moins efficaces sur ces faces.

Sceller préventivement les sillons : pour quels bénéfices ? dans quelles indications ? Le scellement des sillons des 1res et 2es molaires peut avoir un double intérêt :

- diminuer la fréquence des caries sur les faces occlusales chez les sujets présentant un risque de carie individuel élevé ;
- diminuer la fréquence des caries au niveau des sillons dits anfractueux, zones profondes et étroites inaccessibles aux moyens de prévention classiques.

Le groupe de travail réuni par la HAS recommande de sceller dès que possible les sillons des 1res et 2es molaires permanentes chez les patients de moins de 20 ans qui présentent un risque individuel élevé de carie et des sillons anfractueux au niveau des molaires. Cet acte est complémentaire des mesures de prévention classiques de la carie.

Des recommandations concrètes pour guider le praticien Les recommandations professionnelles rédigées par le groupe de travail abordent :

- les facteurs de risque individuel (permettant de définir les individus à risque carieux individuel (RCI) élevé) et les facteurs de risque collectif (permettant d'identifier les groupes à risque) ;
- les indications des scellements de sillons ;
- le protocole de pose des scellements de sillons, en l'absence ou en cas de suspicion de carie ;
- le suivi.